



les deux assemblées si le Sénat fait un nouveau pas dans le sens des décisions de la Chambre.

J'ajoute que M. le Ministre des Finances se tient à notre disposition.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je crois que l'on va faire perdre à la Commission la physionomie qu'elle a prise. La question principale est de savoir si la taxe de 1 % sur le chiffre d'affaires donnera 5 milliards. Je vous rappelle que les études que j'ai faites m'ont démontré qu'il fallait réduire ce chiffre à 3 milliards. On pourrait entendre le Gouvernement, afin de voir s'il nous propose quelque chose.

M. HENRY BERENGER, - dit qu'il n'appartient pas à des Membres d'une Assemblée de donner des conseils à une Commission. Cela, c'est le rôle du Gouvernement. Cette procédure appelle des réserves.

M. LE PRESIDENT. - Je répète que je ne me suis prononcé qu'après avoir consulté nos collègues.

M. HENRY BERENGER, - répond que le Président avait le droit de ne pas accepter.

M. LE PRESIDENT. - Nous avons aussi le droit d'accepter. Ne revenons pas, d'ailleurs, sur des faits accomplis. En outre, je crois n'avoir offensé ni la dignité du Sénat, ni celle de la Commission.

M. FRANÇOIS-MARSAL, Ministre des Finances,  
est introduit dans la salle des séances.

M. LE PRESIDENT. - Monsieur le Ministre,  
La Commission désire vous entendre sur la possibilité d'arriver à un texte transactionnel. Vous

n'avez pas repoussé cette possibilité devant le Sénat. Pouvez-vous nous donner à ce sujet quelques suggestions?

M. LE MINISTRE,

- J'ai le sentiment très net, puisé dans la discussion de la Chambre, que l'autre Assemblée, ne votera pas plus de 1% sur le chiffre d'affaires. A l'instant même, deux Membres de la Commission des Finances de la Chambre m'ont dit que je n'aurais aucune chance de faire adopter plus par cette commission. On a même eu beaucoup de peine à lui faire accepter un décime en plus.

Au cours de la première discussion au Sénat, je ne suis pas intervenu pour réserver ma liberté à la Chambre; mais là, j'ai trouvé une opposition redoutable.

Je vous propose donc 1%.

M. Doumer estime que ce taux ne donnera pas plus de 3 milliards. D'autres disent qu'elle produira plus que celle de 1,50 %, et ils ont peut être raison.

Je vois la chose surtout au point de vue pratique. Il est acquis qu'un certain taux d'impôt rapporte moins qu'un taux inférieur. Or, je désire encaisser le plus possible.

Je me suis entouré de conseils de commerçants, d'industriels, et de Présidents de chambres de commerce. Puis, après avoir bien réfléchi, je me suis dit qu'il serait plus raisonnable d'en rester au chiffre de 1 %. Nous verrons ce qu'il donnera. S'il faut l'augmenter, nous le proposerons au besoin pour le budget de 1921. Faisons toujours une expérience de quatre ou cinq mois.

Il ne faut pas exciter le commerce contre un impôt qu'il accepte bénévolement. Je le dis d'autant plus volontiers que j'avais proposé 1,50% à l'origine. Nous trouverons une compensation du côté de l'impôt sur le revenu, auquel j'arrive.

Là, nous sommes sur un terrain que nous connaissons. La Chambre a estimé qu'il fallait une courbe plus harmonieuse que celle qui existe actuellement. Elle a eu raison: quand on découvre une erreur, il est sage de la corriger.

Il y a la question de l'augmentation de la progression. Arrivé à un certain point, il ne faut plus charger le contribuable, parce qu'alors il ne veut plus travailler, tenter un effort supplémentaire pour aller plus loin. C'est ainsi que notre impôt sur les bénéfices de guerre a donné relativement peu, parce que les chefs d'entreprises se sont dit que la plus grande partie de leurs bénéfices allant à l'Etat, il était inutile de tenter davantage.

L'Etat ne doit donc pas trop demander s'il entend favoriser l'épargne. Sans cela nous verrons continuer la folie de dépenses que nous constatons en ce moment.

Le pays supporte déjà pas mal d'impôts. Nous allons voir ce que donnera celui qui frappe le revenu.

Je crois donc qu'il est sage de maintenir le texte de la Chambre.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Je n'insiste pas sur un genre de transaction qui consiste à tout abandonner.

Si l'impôt sur les bénéfices de guerre a causé quelques déceptions, c'est parce que votre administration a été hors d'état de l'asseoir et de le percevoir. Il n'est pas mauvais.

Vous avez dit que vous aviez abandonné le taux de 1,50 %, parce qu'il y aurait augmentation de l'impôt général sur le revenu. Mais le système de la Chambre rapporte 700 millions seulement, tandis que celui du

Gouvernement arrive à 740.

M. LE MINISTRE. - La transaction a été faite à la Commission des Finances sur le point suivant : l'ensemble du cédu-laire et du global a été augmenté par rapport à celui de M. Klotz, et cette augmentation a été admise par moi.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Ici, vous avez raison.

Vous dites, qu'avec un taux trop élevé, on risque de n'avoir plus de rendement. Or, vous n'avez pas invoqué cet argument pour les taxes postales, et cependant les trois premiers mois du nouveau régime nous donnent pleine satisfaction.

Or, le taux de 1,50 % n'a soulevé aucune protestation de la part des Chambres de commerce, à l'exception de celle de Marseille.

M. LE MINISTRE. - Si j'ai dit que l'impôt sur les bénéfiques de guerre était mauvais, je me suis mal exprimé. Il a rapporté, mais il a été funeste au point de vue économique.

Il y a, du reste, peu de différence entre le texte de la Chambre et celui du Sénat. Je demande surtout qu'il n'y ait pas aggravation des droits de succession pour les enfants et les petits-enfants.

(M. le Ministre se retire.)

M. LE PRESIDENT. - Vous avez entendu, Messieurs, les explications de M. le Ministre. Il vous appartient de décider.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - J'estime que la Commission ne doit pas suivre M. le Ministre.

En ce qui concerne l'impôt général sur le revenu, je vous demande instamment de vouloir bien conserver le texte même que vous avez voté. Quant à l'impôt sur le chiffre d'affaires, le rapporteur général

de la Commission de la Chambre m'a parlé d'un terrain de transaction consistant à mettre 2 % sur les ventes au détail, et 1 % sur les filières. Je crois que c'est la solution à laquelle vous pourriez arriver. Néanmoins il est préférable d'en rester au taux de 1,50%.

M. HENRY BERENGER, - se déclare impressionné par l'affirmation du ministre que le taux de 1 % avec décime sur le chiffre d'affaires est suffisant. La question du droit d'initiative du Sénat, en matière financière, ne se pose plus, parce qu'un fait nouveau s'est produit: un langage plus énergique, plus net, de celui qui a la garde du budget. Ce langage ramènera beaucoup de nos collègues dans le sens indiqué par le Gouvernement et par la Chambre.

M. CHERON, - dit qu'en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, un texte transactionnel est possible dans le sens d'une atténuation, jusqu'à 180.000 frs., du chiffre proposé par M. le Rapporteur général.

M. MARRAUD, - estime que le ministre devrait, en ce qui concerne l'impôt sur le chiffre d'affaires, travailler à un accord entre les deux commissions des finances.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL. - Avant tout, on nous demande de nous déclarer vaincus. (Dénégations.) Il faut donc nous présenter avec notre texte, ~~pour conserver notre texte,~~ pour conserver notre autorité morale.

M. RAPHAEL-GEORGES LEVY, - dit que la Chambre a accepté nos suggestions sur bien des points. Une transaction dans le sens indiqué par M. Chéron semble acceptable.

(Le texte du Sénat relatif à l'impôt général sur le revenu est repoussé par 10 voix contre 10.)

M. CHERON, - donne lecture d'un amendement reprenant partiellement le texte de la Chambre, et prie M. le Rapporteur Général de l'examiner.

M. TOURON, - estime que le texte du Sénat étant écarté, il est préférable de s'en tenir à celui de la Chambre.

M. HENRY BERENGER, dit que le jeu de la navette entre les deux Assemblées ne doit pas être adopté.

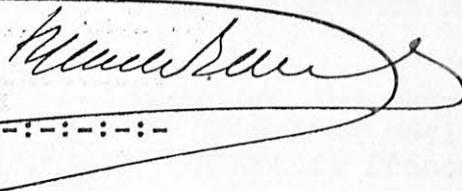
M. CHERON, - retire son amendement.

(Le texte de la Chambre est adopté par 11 voix contre 10.)

M. LE PRESIDENT. - Arrivons à l'impôt sur le chiffre d'affaires.

(Le taux de 1,50 % est repoussé par 13 voix contre 4. - Celui de 1 % avec décime est adopté.)

La Séance est levée à 19 heures 45 minutes.  
*Le Président de la Commission des Finances,*



-----